

Liquide indicateur bleu

Fiche technique santé-sécurité

Date de publication 04/06/2001 Date de révision 08/07/2017

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/opération

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Liquide indicateur bleu

1.2. Usages pertinents identifiés de la substance ou du mélange et usages à éviter

Usages de la substance/mélange : Liquide indicateur

1.3. Détails du fournisseur de la fiche technique santé-sécurité

Dwyer Instruments, Inc.
102 Highway 212
Michigan City, IN 46361
Téléphone +1-219-879-8868 - Télécopieur +1-219-872-9057

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Téléphonnez à CHEMTREC jour et nuit. Appels nationaux en Amérique du Nord, composez le +1-800-424-9300; appels internationaux - composez le +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

GHS-Classification aux É.-U.

Non classé

2.2. Éléments de l'étiquette

GHS-Étiquetage aux É.-U.

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS É.-U.)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Renseignements sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Prénom	Identifiant du produit	%	GHS-Classification aux É.-U.
Polymère chlorotrifluoroéthylène	(N° CAS) 9002-83-9	60-100	Non classé
Solvant rouge C.I. Solvant bleu n° 36	(N° CAS) 14233-37-5	0,1-1	Non classé

SECTION 4 : Les premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins après inhalation : Déplacez la personne dans un endroit où l'air n'est pas contaminé. Si la victime ne respire pas, effectuez les manœuvres de respiration artificielle.

Premiers soins après contact avec la peau : Lorsqu'il y a contact avec la peau, nettoyez avec du savon et une grande quantité d'eau.

Premiers soins après contact avec les yeux : Rincez immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin ou obtenez un avis médical.

Premiers soins après ingestion : Si cette matière est avalée, consultez immédiatement un médecin ou obtenez immédiatement un avis médical. Ne provoquez pas de vomissements à moins d'avoir reçu cette directive d'un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, autant aigus qu'à retardement

Symptômes/blessures après inhalation : Aucune donnée disponible sur les humains.

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Aucune donnée disponible sur les humains.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Aucune donnée disponible sur les humains.

Symptômes/blessures après ingestion : Aucune donnée disponible sur les humains.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate ou traitement spécial nécessaire

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Liquide indicateur bleu

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 5 : En cas d'incendie

5.1. Méthodes d'extinction

Méthodes d'extinction appropriées : Servez-vous d'un agent extincteur approprié pour combattre le feu environnant.
Méthodes d'extinction inappropriées : Aucun autre renseignement disponible.

5.2. Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

Danger d'incendie : Aucun autre renseignement disponible.
Danger d'explosion : Aucun autre renseignement disponible.
Produits de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition thermique sont toxiques et corrosifs. Voir la section 10.

5.3. Conseils destinés aux pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Les pompiers devraient porter une tenue de protection complète.

SECTION 6 : Procédures à suivre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements protecteurs et une protection respiratoire appropriés pour la situation.

6.1.1. Destiné au personnel dont le travail ne se rapporte pas aux situations d'urgence

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Destiné aux premiers répondants

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Évitez toute libération dans l'environnement.

6.3. Procédures à suivre et matériel nécessaire pour la rétention et le nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez le flux de matière, si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage : Absorbent le déversement à l'aide d'une matière absorbante inerte. Pelletez ou essuyez le produit puis déposez dans un réservoir fermé pour permettre l'élimination.

6.4. Références à d'autres sections

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour assurer une manutention sécuritaire

Précautions pour assurer une manutention sécuritaire : Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Assurer une aération suffisante. Si l'aération est insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Ne pas inhaler les vapeurs ou les brumes de pulvérisation.

7.2. Conditions nécessaires pour un entreposage sécuritaire, incluant les incompatibilités

Conditions d'entreposage : Gardez le contenant bien fermé et rangé dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Usage(s) final(aux) spécifique(s)

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

Sécurité intégrée appropriée : Assurez-vous que l'exposition demeure sous les limites d'exposition au travail (lorsque disponibles).
Protection manuelle : Portez des gants faits de matière imperméable, comme du néoprène, du nitrile ou du caoutchouc, pour protéger vos mains.
Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité, des lunettes protectrices contre les agents chimiques (s'il y a possibilité d'éclaboussures).
Protection pour la peau et le corps : Portez des vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire : Il est recommandé de porter un dispositif de protection respiratoire homologué par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation.

Liquide indicateur bleu

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Couleur du
liquide	: Bleu
Odeur	: Sent légèrement l'éther
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'allumage spontané	: Aucune donnée disponible
Température de dégradation	: Rapidement à 325 °C (617 °F), notablement à 300 °C (572 °F).
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,91 g/cm ³ (15,86 lb/gal)
Solubilité	: Insoluble.
Rapport de répartition	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinétique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les métaux actifs, tels que le sodium et le potassium, aux amines (incluant les additifs), le fluor liquide et le trifluorure de chlore liquide. Prendre garde à l'utilisation avec de l'aluminium ou du magnésium en présence de grandes forces de cisaillement, comme celles retrouvées dans les raccords filetés.

10.4. Conditions à éviter

Matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Les métaux actifs, les amines, le fluor liquide, le trifluorure de chlore liquide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition en produits volatiles non boueux et toxiques survient rapidement à 325 °C (617 °F), notablement à 300 °C (572 °F) et dans de plus faibles proportions à des températures plus basses. Par conséquent, la température de fonctionnement sûr maximale recommandée est de 200 °C (392 °F) et la température maximale à court terme recommandée est de 260 °C (500 °F).

Liquide indicateur bleu

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Des études extensives ont été menées sur des huiles holocarbonées plus légères et plus volatiles. Selon les données disponibles chez trois espèces animales, une exposition limitée aux huiles holocarbonées ne devrait pas nuire à une quelconque partie de l'anatomie humaine. Des études menées par la Air Force ont démontré la toxicité hépatique chez les rongeurs, mais pas chez les primates. Selon toute vraisemblance, la toxicité hépatique observée est spécifique aux rongeurs et ne s'applique pas aux humains. Toutes les études de potentiel mutagène ont obtenu des résultats négatifs.

Les huiles holocarbonées ne sont pas irritantes pour la peau, mais il est recommandé de protéger la peau afin d'éviter toute exposition répétée et le risque de sensibilisation.

En l'absence de données sur la toxicité chronique du produit, il est préférable d'éviter toute exposition au produits et à ses vapeurs parce que le potentiel de toxicité chez l'humain ne peut pas être écarté.

11.2. Effets potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet connu
Ingestion	: Aucun effet connu
Contact avec la peau	: Aucun effet connu
Contact avec les yeux	: Aucun effet connu
Exposition chronique	: Aucun effet connu
Aggravation d'un état pré-existant	: Aucun effet connu
Toxicité ciblée pour un organe spécifique - exposition unique (système harmonisé global)	: Aucune donnée disponible
Toxicité ciblée pour un organe spécifique - exposition répétée (système harmonisé global)	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité des gonocytes	: Aucun effet connu
Toxicité reproductive	: Aucun effet connu
Danger d'aspiration	: Aucun effet connu

Ingrédient	Connu	Anticipé	Catégorie d'IARC
Polymère chlorotrifluoroéthylène (9002-83-9)	Non	Non	Aucune

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Écotoxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradation

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultat des évaluations de PBT et vPvB

Non disponible étant donné qu'aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/a été menée

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Élimination

Recommandations relatives à l'élimination des déchets

: Même si ce matériel n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA, il présente une ou plusieurs caractéristiques d'un déchet dangereux et doit être analysé de manière appropriée pour en déterminer les exigences d'élimination spécifiques. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut modifier les options de gestion des déchets.

Éliminer le contenant et le contenu inutilisé selon les exigences fédérales, étatiques et locales.

Liquide indicateur bleu

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Conformément avec DOT / ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition ONU approprié

Non réglementé

14.3. Renseignements supplémentaires

Non réglementé

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Lois fédérales américaines

Polymère chlorotrifluoroéthylène (9002-83-9)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Solvant rouge C.I. Solvant bleu n° 36 (14233-37-5)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

15.2. Lois internationales

Canada

Polymère chlorotrifluoroéthylène (9002-83-9)

Indiqué sur la DLS (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Solvant rouge C.I. Solvant bleu n° 36 (14233-37-5)

Indiqué sur la DLS (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

15.3. Lois de l'état américain

Proposition 65 de la California

Ne contient aucune substance connue par l'état de la California comme pouvant causer un cancer ou un problème de reproduction.

SECTION 16 : Autres renseignements

HMIS :

Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0

Ces renseignements sont basés sur notre connaissance actuelle et visent à décrire le produit aux fins des exigences de santé, de sécurité et de protection de l'environnement uniquement. Ils ne devraient par conséquent être considérés comme une garantie de toute propriété spécifique de ce produit.